



Bareme d'honoraires au 1er avril 2026

Ce document détaille les tarifs des prestations immobilières offertes par notre agence. Nous nous engageons à fournir un service transparent et de qualité à tous nos clients

Les honoraires de vente sont **à la charge du vendeur** sauf convention contraire précisée dans le mandat. Ils comprennent les prestations de visites, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Ces taux s'entendent hors frais de rédaction d'actes, toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

Immobilier Traditionnel et Ancien

Minimum d'honoraires : 5 000 €

Prix net vendeur	Honoraires TTC
De 0 à 60000€	10%
De 60 001€ jusqu'à 120 000 €	8%
De 120 001 € à 150 000 €	7%
De 150 001 € à 190 000 €	6,5%
De 190 001 € à 300 000 €	6%
De 300 001€ à 450 000€	5.5%
De 450 001 € à 750 000€	5%
De 750 001 € à 1 000 000€	4.5%
De 1000 001 € et+	4%

Terrain à bâtir

Prix net vendeur	Honoraires TTC
De 0 à 100 000€	10 000€
Supérieur à 100 000€	10%

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA RÉMUNÉRATION OU DE SES HONORAIRES

Chaque agence est financièrement et juridiquement indépendante.



Bareme d'honoraires au 1er avril 2026



Ce document détaille les tarifs des prestations immobilières offertes par notre agence. Nous nous engageons à fournir un service transparent et de qualité à tous nos clients

Viager - Vente à terme - Nue propriété

Valeur vénale	Honoraires TTC
< 50000€	5000€
De 50 001€ à 150 000 €	9.5%
De 150 001 € à 300 000€	8%
Supérieur à 300 001 €	6%

Valeur vénale libre : Se dit de la valeur d'un bien immobilier = valeur marchande, valeur intrinsèque, valeur d'usage.

Location Immobilière

Les honoraires de location sont répartis entre le propriétaire et le locataire, conformément à la législation en vigueur.

Honoraires à la charge du propriétaire

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Zone très tendue	12,10 €
	Zone tendue	10,09 €
	Zone non tendue	8,07 €
Réalisation de l'état des lieux		3,03 €
Entremise et négociation	Forfait	100,00 €

Honoraires à la charge du locataire

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Zone très tendue	12,10 €
	Zone tendue	10,09 €
	Zone non tendue	8,07 €
Etat des lieux		3,03 €



Bareme d'honoraires au 1er avril 2026



Ce document détaille les tarifs des prestations immobilières offertes par notre agence. Nous nous engageons à fournir un service transparent et de qualité à tous nos clients

Gestion complète

- Quittancement mensuel du locataire
- Appels de loyers mensuel
- Encaissement des loyers
- Versement mensuel au bailleur à date garantie
- Rapport de gérance mensuel
- Augmentations annuelles de loyer
- Régularisation des charges
- Paiement des charges au syndic
- Consultation du dossier et des comptes sur www.locagestion.com
- Aide à la déclaration fiscale**
- Suivi technique, maintenance courante
- Relations fournisseurs

4 à 6 % HT* du montant du quittancement mensuel, selon montant total géré pour un même client

Assurance protection des risques locatifs

- Garantie de paiement des loyers à 100% et sans franchise
- Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 90 000 €/sinistre
- Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10 000 €
- Prise en charge des procédures, frais d'huissiers et d'avocats
- Protection juridique à concurrence de 6 000 €
- Eviction du locataire

3% TTC du quittancement mensuel

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à notre agence de Perpignan.

Nous sommes disponibles du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00.

Notes :

*Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements gérés :

- Pour des loyers mensuels par bailleurs inférieurs à 1500€ : 6% HT hors assurance loyers impayé
- Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000€ : 5% HT hors assurance loyers impayés
- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000€ : 4% HT hors assurance loyers impayés

**Aide à la déclaration fiscale éditée chaque année et facturée 69 € TTC

Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois.
Frais administratifs mensuels de 3€ TTC couvrant tous les frais d'envoi

La gestion locative est un service déductible à 100% de vos revenus fonciers !